17 - Orchestre de Besançon Montbéliard Franche-Comté - Demande de subventions au titre de 2011

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : La saison 2010-2011 de l'Orchestre de Besançon Montbéliard Franche-Comté est la première saison sous la direction du nouveau chef d'orchestre, Jean-François VERDIER. C'est aussi la première saison qui a vu la mise en place de l'entente, cadre juridique qui permet à la Ville de Besançon, la Ville de Montbéliard et le Pays de Montbéliard Agglomération de fédérer des moyens qui permettent un nouveau développement de l'orchestre. L'Orchestre de Besançon-Montbéliard Franche-Comté, né de cette entente est une formation orchestrale qui rayonne à Besançon et dans le Pays de Montbéliard.

L'ambition artistique du projet de Jean-François VERDIER, le cadre de l'entente et la volonté de travailler à un outil de diffusion de la musique symphonique en région permettent de solliciter des participations financières supérieures notamment celle de la Région Franche-Comté.

Pour 2011, le budget prévisionnel actualisé de l'Orchestre de Besançon Montbéliard Franche-Comté avec les engagements des partenaires, la mise en place et le financement de l'Orchestre des jeunes musiciens de la Métropole Rhin-Rhône s'élève à 1 337 432 €, comme précisé ci-après :

Dépenses	
Dépenses artistiques : rémunérations de musiciens, solistes et chefs invités	672 876 €
Dépenses de fonctionnement : communication, transport, location de matériels, de salles, frais de déplacements	372 156 €
Dépenses administratives : personnel administratif	272 400 €
SACEM	20 000 €
Total dépenses	1 337 432 €

Recettes	
Ville de Besançon	604 000 €
Région Franche-Comté	202 000 €
DRAC Franche-Comté	112 000 €
Pays de Montbéliard Agglomération	125 000 €
Ville de Montbéliard	125 000 €
Ressources propres (billetterie, vente de concerts, Métropole Rhin-Rhône)	154 800 €
Département du Doubs	8 000 €
CAGB	6 632 €
Total recettes	1 337 432 €

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget proposé et d'autoriser M. le Maire à solliciter les différentes subventions mentionnées ci-dessus et à les encaisser pour les montants indiqués sur les imputations suivantes :

- Etat (DRAC) sur l'imputation 74.311.74718 CS 41027,
- Région Franche-Comté sur l'imputation 74.311.7472 CS 41027,
- Pays de Montbéliard Agglomération sur l'imputation 74.311.74758 CS 41027,
- Ville de Montbéliard sur l'imputation 74.311.74748 CS 41027,
- Département du Doubs sur l'imputation 74.311.7473 CS 41027
- CAGB sur l'imputation 74.311.74751 CS 41027.

«*M. LE MAIRE :* On a assisté à un beau concert hier soir, la Symphonie du nouveau monde. J'ai proposé d'ailleurs à un candidat de l'utiliser comme hymne de campagne».

Après en avoir délibéré, et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2011.